



La Réserve Naturelle

Préserver, gérer et sensibiliser

La baie de Saint-Brieuc est classée "Réserve Naturelle Nationale" par décret ministériel depuis 1998. Désormais, Saint-Brieuc Agglomération met tout en œuvre pour préserver et valoriser ce site naturel. L'équipe de la Réserve Naturelle, avec l'aide de naturalistes et de scientifiques issus des universités de Rennes, de Brest, ou de l'Ifremer et de l'Inra... assure la conservation et la restauration de ce patrimoine. Un programme d'actions à mener est en cours sur une période de 5 ans.

Une baie d'intérêt international

Avec ses 1140 hectares d'espaces naturels, la baie de Saint-Brieuc ne peut que nous étonner : cinquième baie au monde pour l'amplitude de ses marées, ce milieu naturel d'exception pour la flore et la faune, constitue une halte migratoire pour de nombreux oiseaux chaque année. Situé sur un axe de migration, le fond de la baie de Saint-Brieuc est reconnu comme une zone humide littorale d'intérêt international pour les oiseaux. Ils sont plus de 40 000 à y trouver refuge principalement durant l'hiver pour s'y reposer et s'y alimenter. Le vaste estran qui se couvre et se découvre au fil des marées permet un développement planctonique extraordinaire. Pourtant, à nous « visiteurs », ce milieu nous apparaît souvent comme un paysage désertique. Mais, en y regardant de plus près, la surface du sable est marquée par les traces discrètes d'une multitude de mollusques et de vers vivant de la baie de Saint-Brieuc.

Ce sont le jeu des marées, la faible profondeur de l'eau ainsi que les apports d'eau douce qui ont permis la mise en place de cette véritable « usine à plancton » point de départ de nombreuses chaînes alimentaires. Poissons, crustacés, micro-organismes, vers, gastéropodes, insectes tous constituent une nourriture abondante pour une foule de prédateurs. L'étrier joue un rôle essentiel dans le fonctionnement écologique qui influence la totalité de la baie de Saint-Brieuc.

- Réserve Naturelle
- △ Limite de la Réserve Naturelle
- Zone protection renforcée
- Balises limitant la zone protection renforcée
- Dunes
- Pré-salé
- CR 34
- Observatoire ornithologique



